

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022
FINANCES
DB221116169

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf novembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Christian CIOFFI, Nathalie JACQUEMOND, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michael AYDIN, Kévin DOREL, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 28 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Laurent CAMPO, Aurélia MASSON.

Excusés, ayant donné pouvoir :

- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Jean-Pierre GIRARD
- Chantal BUSSY, pouvoir à Marguerite BACCAM
- Dominique CADI, pouvoir à Christian CIOFFI
- Damien PERRARD, pouvoir à Isabelle RENARD

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4 : BUDGET PRINCIPAL - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) - EXERCICE 2023

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

I. CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

1. Contexte international

1-1 Une économie mondiale ralentie

Après le très fort rattrapage post covid de 2021 (+6,0 %), la croissance mondiale serait de +3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023. Ce profil de croissance, le plus morose depuis 2001 si l'on excepte la crise financière mondiale et le pic de la pandémie de COVID-19, tient aux ralentissements marqués des grandes puissances économiques.

Les retombées de l'invasion de l'Ukraine par la Russie précipitent la décélération de l'activité économique mondiale. Cette guerre a pour conséquences d'entraîner une hausse des prix des produits de base, d'exacerber les ruptures d'approvisionnement, d'attiser l'inflation, de contribuer au resserrement des conditions financières, d'aggraver la vulnérabilité financière et de renforcer l'incertitude politique. Tous ces risques soulignent l'importance d'une réponse vigoureuse sur le plan des politiques macroéconomiques et structurelles, tant au niveau mondial qu'à l'échelon des pays.

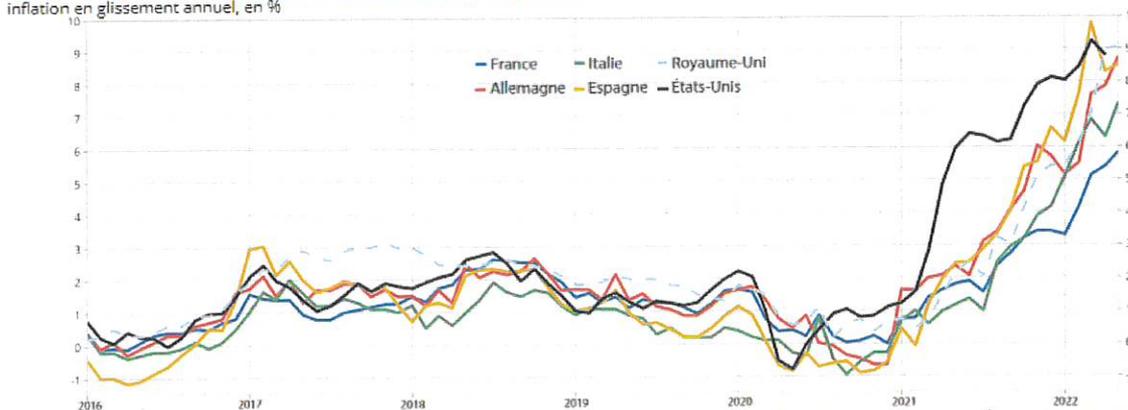
Les incertitudes géopolitiques, l'approvisionnement énergétique, les tendances inflationnistes, et les risques climatiques constituent les principaux aléas pesant sur ce scénario international.

1-2 Une inflation record

Face à l'accélération des prix depuis l'automne 2021, en particulier ceux de l'énergie et plus récemment des produits alimentaires, les grands pays européens ont adopté des mesures en réaction à la forte hausse de l'inflation.

► 2. Début 2022, l'inflation a continué à progresser dans les économies occidentales

inflation en glissement annuel, en %



Note : Eurostat fournit un indicateur d'indice des prix à la consommation harmonisé entre les pays de l'Union européenne et les États-Unis, mais les données pour le Royaume-Uni s'arrêtent fin 2020 avec le *Brexit*. Pour le Royaume-Uni, l'indice est donc l'IPC non harmonisé fourni par l'ONS britannique.

Dernier point : avril 2022 pour les États-Unis, mai 2022 pour les autres pays.

Lecture : en avril 2022, aux États-Unis, les prix à la consommation étaient supérieurs de 8,8 % à leur niveau d'avril 2021.

Source : Eurostat, ONS

Les évolutions des prix à la consommation sont tout à la fois élevées et contrastées entre les pays européens. Les écarts d'inflation résultent en partie des modalités de fixation des prix, notamment de l'énergie, mais également des politiques publiques mises en place pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages et des entreprises.

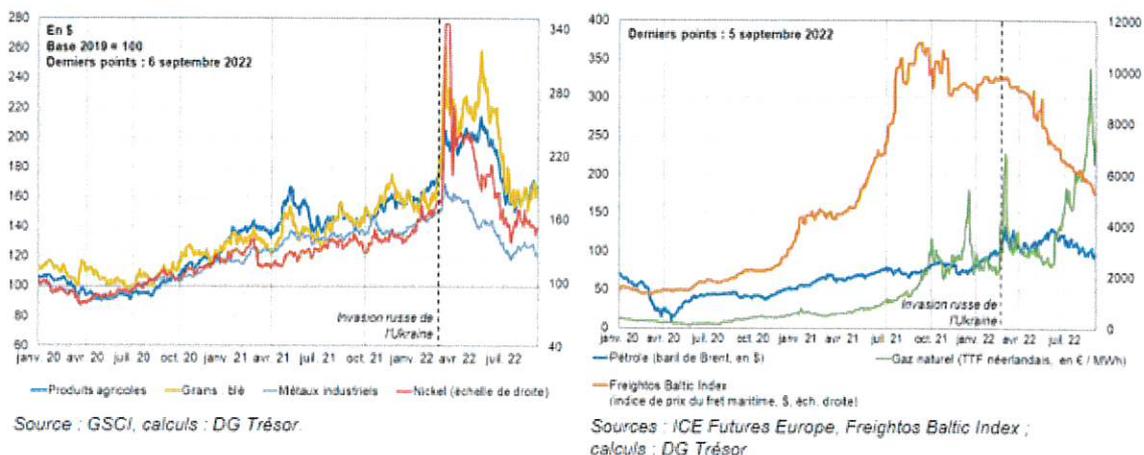
En août 2022, le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a légèrement baissé en France, en Espagne et au Royaume-Uni, tandis qu'il a progressé en Allemagne et en Italie.

Les prix des carburants et des autres combustibles liquides (fioul) ont diminué, dans le sillage de la baisse des cours mondiaux du pétrole. L'inflation des autres produits énergétiques (principalement le gaz et l'électricité) est restée relativement stable, ces trois pays ayant actuellement mis en place des

dispositifs pour contenir les prix du gaz et/ou de l'électricité (b) revalorisations semestrielles des prix de l'électricité plafonnées au Royaume-Uni et plafonnement des prix du gaz entrant dans la production de l'électricité en Espagne).

Dans le même temps, l'inflation alimentaire a augmenté en août dans tous les pays considérés, même si elle reste en France nettement moins élevée que chez ses voisins.

Graphique 2 : Prix de matières premières de référence (gauche) et cours du gaz naturel, du pétrole et du prix du fret maritime (droite)



1-3 Des difficultés d'approvisionnement

L'autre caractéristique de cette reprise, suite à la crise sanitaire, sont les difficultés d'approvisionnement auxquelles sont confrontés différents secteurs d'activités.

Au début de l'année 2022, les problèmes d'approvisionnement ont persisté. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a amplifié les tensions sur les prix de l'énergie, et plus particulièrement sur le prix du gaz.

Le ralentissement de l'activité économique se confirmerait en fin d'année 2022 et au début de 2023.

Sous l'hypothèse que la situation géopolitique ne se dégrade pas et ne conduise pas à une rupture d'approvisionnement en gaz, l'activité repartirait progressivement au deuxième trimestre 2023. Au niveau mondial, le PIB progresserait de 2,7 % en 2022 puis de 2 % en 2023.

2- La croissance économique française

2- 1 Contexte inflationniste

L'économie française a amorcé un rebond malgré plusieurs périodes de contraintes sanitaires (progression du PIB de + 6,8 % en 2021 après - 7,9 % en 2020). La France n'est pas seule à avoir connu un tel ressaut, ce qui a généré des tensions fortes dans l'économie mondiale, synonymes de difficultés d'approvisionnement et de hausses des prix (composants, transport maritime, matières premières).

Début 2022, le déclenchement de la guerre en Ukraine a renforcé le renchérissement des prix des matières premières, notamment pour les céréales et encore plus pour le gaz, du fait d'anticipations d'une rupture des approvisionnements en provenance de Russie.

Sous l'effet des mesures nationales mises en place pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages (bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité, ristourne sur les prix de l'essence), l'inflation est restée un peu plus contenue en France (5,8 % sur un an en août contre 9,1 % en zone euro).

2022 sera l'année d'une inflation record depuis près de 40 ans, avec une estimation à + 5,8 %.

En %	2021	2022	2023
Croissance du PIB réel	6,8	2,6	0,5
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,1	5,8	4,7
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	7,9	7,3	7,6

Source : Projections de la Banque de France, septembre 2022

Les conséquences sur les comptes locaux sont visibles en 2022, et seront toujours très présentes en 2023.

En effet, pour l'exercice 2023, l'inflation est attendue encore en progression (+ 4,7 %) mais surtout la revalorisation de nombreux contrats (prestations de services, achats d'électricité et de gaz, ...) paraît difficilement évitable.

Parallèlement à la hausse des prix, un très grand nombre de collectivités seront probablement contraintes de revaloriser les tarifs des services publics (restauration scolaire, périscolaire, maisons des habitants...) pour la rentrée 2023. A titre d'exemple, les tarifs des repas à la cantine devraient augmenter entre 5 et 10% à la rentrée, selon les chiffres de l'Association des Maires de France.

Afin de compenser en partie cette inflation, il a été voté en loi de finances rectificative (LFR) de juillet 2022, un dispositif de compensation pour atténuer les effets de l'inflation et de la revalorisation du point d'indice pour les communes (filet de sécurité « inflation »).

Indicateurs 2022-2023

	2022	2023
PIB réel	2,6	0,5
IPCH	5,8	4,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,7	3,8
Déficit public (en % du PIB)	5,5	5
Dettes publiques (en % du PIB)	111,5	111,2
Dépense publique (en % du PIB)	57,6	56,6

2-2 Dispositions du PLF 2023 relatives aux collectivités territoriales

Augmentation de la DGF

Face à la flambée des prix de l'énergie, des mesures de soutien ont été votées pour 2022 dans le budget rectificatif. Sur la base des données à fin 2021, 53% des communes seraient éligibles au dispositif de compensation de l'inflation sur 2022.

L'indexation de la dotation globale de fonctionnement sur la totalité ou une partie de l'inflation a également été demandée. Finalement, la hausse de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités territoriales prévue dans le projet de loi de finances serait portée de 210 à 320 millions d'euros, pour atteindre un montant avoisinant les 27 milliards d'euros. A noter que Bourgoin-Jallieu ne fait pas partie des collectivités concernées par cette hausse.

Revalorisation des bases locales

En contrepartie, le gouvernement s'est engagé pendant les négociations à ne pas plafonner la révision forfaitaire des valeurs locatives qui servent au calcul de la taxe foncière, afin de ne pas asphyxier les collectivités qui subissent également l'inflation. Déjà historique cette année à 3,4 %, la revalorisation des bases pourrait atteindre 5,8 % en 2023.

Auparavant, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales était déterminé par amendement parlementaire lors du vote de la loi de finances. Mais, depuis 2018, il est déterminé par l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPCH) harmonisé sur un an de novembre de l'année précédente à novembre de l'année en cours.

Plans de relance

Facture en baisse, également, du côté des dispositifs exceptionnels mis en place par le gouvernement dans le sillage de la pandémie de Covid-19. Les fonds accordés au plan de relance devraient ainsi tomber de 13 milliards d'euros dans le cadre du PLF 2022 à 4,4 milliards d'euros (soit -8,6 milliards, tandis que le plan d'urgence pour faire face à la crise sanitaire va disparaître, sachant qu'il mobilisait 200 millions d'euros dans la loi de finances 2022).

Le plan France 2030 sera quant à lui doté de 6,1 milliards en 2023 (contre 7 milliards cette année) afin "de faire face aux défis liés aux transitions écologique et numérique ».

Fonds vert

Il a été annoncé fin août le déblocage d'un « fonds vert » doté d'1,5 milliard d'euros destiné aux collectivités locales pour les aider à lutter contre le changement climatique.

II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les orientations retenues découlent de ce contexte et des objectifs politiques suivants :

- Forte hausse des dépenses énergétiques et d'alimentation dans un contexte d'inflation,
- Hausse contrainte des charges de personnel déjà amorcée en 2022,
- Maintien des engagements en matière d'investissements pour continuer à développer et embellir la ville.

Dans ce contexte, et afin de faire face à une dégradation brutale de sa situation financière, la commune est contrainte d'envisager une hausse des taux de taxes directes locales applicable au 01/01/2023.

La commune de Bourgoin-Jallieu a des taux d'imposition modérés (taxes foncière et d'habitation), malgré deux hausses de 10% successives en 2002 et 2008. La suppression de la Taxe d'Habitation, au-delà de faire porter la participation au financement des actions de la collectivité sur les seuls propriétaires, a cristallisé la compensation financière de l'état à un niveau très bas, ce qui place la commune parmi les villes de taille similaire ayant un revenu fiscal des plus faibles.

Les fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur la commune depuis des années ont toujours pu jusque-là être compensées par un programme rigoureux d'économies et une gestion fine du budget. Mais le contexte budgétaire actuel dû à un choc énergétique comparable à la crise pétrolière des années 1970 fait plonger notre prospective financière dans le rouge avec une épargne nette négative durable et structurelle. Afin d'équilibrer notre budget, nous sommes donc contraints d'augmenter les recettes fiscales, ce qui nous permettra de maintenir une épargne nette positive.

Par ailleurs, le budget primitif 2023 a été construit sur une hypothèse d'inflation limitée à 5% en 2023.

A – Fonctionnement

A.1 Recettes de fonctionnement

a) Produits de la fiscalité

Le produit de la fiscalité peut varier en fonction de 3 paramètres :

- Les taux
- La variation physique des bases (plus ou moins de locaux)
- La revalorisation forfaitaire nationale des valeurs locatives

➤ Les taux

Les taux de fiscalité directe sont inchangés depuis 2014 alors que la taxe foncière a grimpé de 17% en moyenne en France entre 2014 et 2021.

Le taux de taxe foncière bâti envisagé passera de 40.17 % en 2022 à 44.17 % en 2023. En comparaison, le taux moyen global de taxe foncière en France est de 48.2% en 2021 (sources : DGFIP et UNPI).

➤ La variation physique des bases

Les prévisions de livraison de programmes immobiliers permettent d'envisager une augmentation des bases physiques, estimée à 0.5% en 2023.

➤ La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Depuis 2018, la loi de finances détermine le coefficient annuel d'actualisation des valeurs locatives en fonction de l'évolution de l'indice des prix.

A législation constante, le coefficient d'actualisation des bases d'imposition en 2023 pourrait atteindre 5.8 % (taux d'inflation envisagé).

Evolution des recettes fiscales

Ces montants tiennent compte de la hausse des taux de la taxe foncière bâti envisagée appliquée par la commune en 2023, soit un taux à 44,17 %.

Exercices	CA 2020	CA 2021	2022	2023
Produit fiscal strict	15 822	16 078	16 609	19 186

b) FPIC

Pour rappel, en 2020 le territoire était bénéficiaire net du FPIC à hauteur de 2 807 k€ pour l'ensemble du territoire, dont 1 280k€ pour la CAPI et 1 527k€ pour les communes. La CAPI et ses communes membres sont devenues contributrices à compter de 2021.

Cette perte de recettes cumulée à la contribution au FPIC impacte de manière importante le budget de fonctionnement de la Ville. La commune perd ainsi 761 k€ par an en comparaison avec les années antérieures à 2020.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Attribution FPIC (k€)	361	181	0	0		
Contribution FPIC (k€)	0	89	274	400	400	400
Solde net (k€)	361	92	-274	-400	-400	-400

Le montant de la contribution 2022 s'élève à 274 k€ et est inférieure à nos prévisions.

Un montant de 400 k€ est inscrit, à titre provisoire, en 2023 et les années suivantes.

c) Dotations d'Etat (DF/DSU)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) fonctionnant à enveloppe fermée, un écrêtement vise à opérer un redéploiement de crédits entre les différentes parts de la DGF. L'écrêtement sur la dotation forfaitaire (DF) des communes vise à dégager des crédits pour financer les hausses constatées sur d'autres composantes de la DGF : hausses liées à l'augmentation de la population, à la progression des dotations de péréquation (DSU et DSR), aux évolutions de la carte intercommunale et de la carte communale.

Même si l'Etat prévoit une augmentation de 320 millions d'euros de la DGF en 2023, pour atteindre 27 milliards, certaines collectivités verront leur DGF baisser soit à cause de la baisse de leur population, soit par écrêtement pour financer la hausse de celle des autres territoires. Chaque année, près de 50 % des communes – soit autour de 17 000 voient leur montant global diminuer.

C'est le cas pour la dotation forfaitaire de la commune de Bourgoin-Jallieu une nouvelle fois en baisse de 134 k€ en 2023.

Le montant global de la DSU serait en hausse et s'élèverait, pour la commune, à 64 k€, en 2023, soit une baisse globale de la DGF de 70 k€.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire (k€)	1 581	1 474	1 345	1211	1052	913
Dotation de Solidarité Urbain	839	891	943	1007	1076	1145
Total (k€)	2 420	2 365	2 288	2 218	2 128	2 058

d) Les produits des domaines, services et de gestion

Les recettes des produits des services ont connu une forte baisse en 2020, du fait de la crise sanitaire. En 2022, les recettes des produits de services devraient retrouver le niveau de 2019 et progressivement augmenter en 2023.

Du fait des fortes contraintes budgétaires en dépenses de fonctionnement et pour remettre à niveau des tarifications qui pour certaines n'avaient pas évolué depuis plus de 10 ans, la Ville a revu certaines tarifications de ses services, d'où une hausse prévisible des recettes en 2023.

Exercices	CA 2020	CA 2021	Prev 2022	2023
Produits des services	3 596	4 436	4 782	5 484

L'ensemble de ces éléments permet de fixer les recettes réelles de fonctionnement (RRF) comme suit :

Exercices	CA 2020	CA 2021	Prev 2022	2023
RRF	35 259	36 985	37 911	40 971
Variation	-3,28%	4,90%	2,50%	8,07%

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement en 2023 s'explique en majeure partie par la hausse des recettes fiscales.

A.2 Dépenses de fonctionnement

a) Masse salariale

	CA 2020	CA 2021	Prev 2022	2023
Masse salariale BP	20 021	20 818	21 925	22 137
Variation			5,32%	0,97%

En 2022, la masse salariale a fortement augmenté malgré une politique ciblée de non-reconduction automatique des départs à la retraite. Cette augmentation de 5.3% de la masse salariale correspond aux obligations réglementaires (loi Montchalin pour compenser le passage aux 1607 heures, revalorisation du SMIC, augmentation du point d'indice) et la revalorisation supplémentaire du régime indemnitaire accordé par la commune dans le cadre de négociations avec les partenaires sociaux pour la mise en place des 1607h.

Une progression de 0,97 % est envisagée en 2023 par rapport à 2022. La masse salariale absorbe notamment l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice intervenue en juillet 2022.

Cette progression intègre le GVT de la masse salariale à hauteur de 2.23 % (PPCR, échelons, avancement de grade, revalorisation du SMIC des agents de catégorie C, revalorisation du point d'indice à 3.5%), la revalorisation du régime indemnitaire et des jours d'ancienneté, la pérennisation du complément indemnitaire annuel et les suppressions de postes.

b) Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont en augmentation en 2023, de 10,9 % par rapport au prévisionnel 2022 sachant qu'une hausse de 21.8 % est prévue en 2022 par rapport à 2021.

Cette forte augmentation est due à la hausse des dépenses énergétiques (électricité, gaz), à la hausse des prix du carburant et du budget alimentation.

Exercices	CA 2020	CA 2021	Prev 2022	2023
011 en K€	7 112	7 925	9 656	10 713
Variation	-13,78%	11,43%	21,84%	10,95%

c) Autres dépenses de fonctionnement

Les subventions aux associations sont en légère hausse avec un budget de 1,059 M€ (+ 35 k€).

La subvention au budget du CCAS devrait s'élever à 827 k€ en 2023 contre 558 k€ en 2022.

Le budget CCAS est également impacté par la hausse des dépenses énergétiques, et une baisse des recettes de téléalarme et de portage.

d) Objectif global d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

L'objectif global d'évolution est présenté en euro courant et constant (corrigé de l'inflation prévisionnelle) afin d'avoir une vision fidèle de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville :

Exercices	CA 2020	CA 2021	Prev 2022	2023
DRF en K€	29 274	30 957	34 633	36 502
Variation en € courant	-3,96%	5,75%	11,87%	5,40%
Inflation	1,20%	0,20%	3,40%	5,00%
Variation en € constant	-5,16%	5,55%	8,47%	0,40%

La forte hausse des dépenses dès 2022 est due à la hausse des dépenses énergétiques et d'alimentation en lien avec l'inflation, et à l'augmentation de la masse salariale. Corrigées de l'inflation, les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère hausse (+ 0.4%) par rapport aux prévisions 2022.

A.3 Synthèse et ratios de gestion

Exercices	CA 2020	CA 2021	2022	2023	2024	2025
RRF (K€)	35 259	36 985	37 911	40 971	40 931	41 348
DRF (K€)	29 274	30 957	34 633	36 502	36 697	37 048
Epargne brute ou CAF	5 985	6 028	3 278	4 469	4 234	4 300
Amortissement de la dette (hors intérêts)	2 995	2 962	2 858	2 681	2 719	2 635
Epargne nette	2 990	3 066	420	1 788	1 515	1 665

L'épargne nette diminue fortement en 2022, du fait de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, mais cette baisse est atténuée en 2023 par l'augmentation des recettes fiscales.

B- Investissement

B.1 Les engagements pluriannuels envisagés

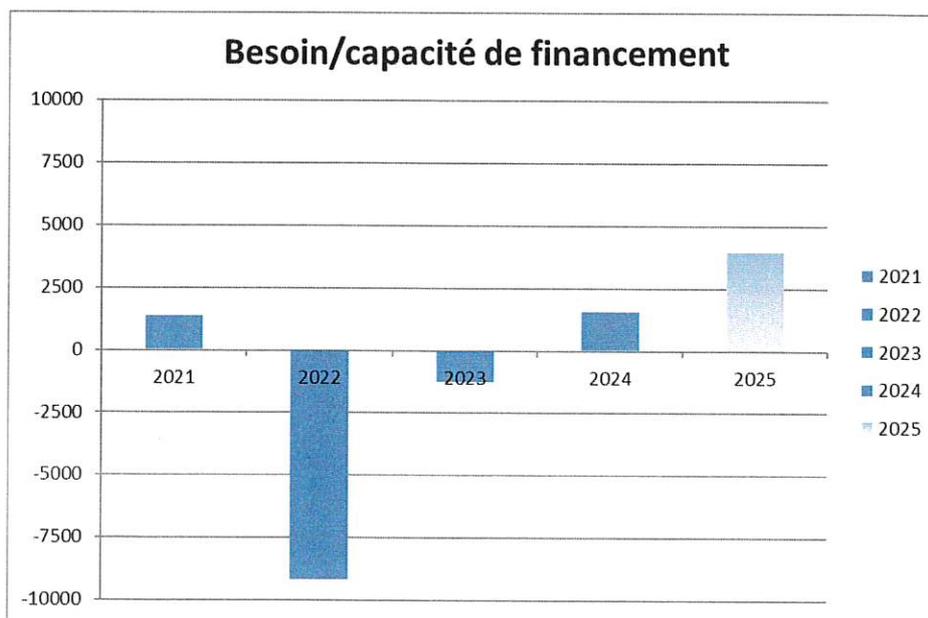
Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), la ville s'inscrit dans une démarche volontaire de gestion de ses opérations d'équipement en autorisations de programme (AP/CP).

Pour l'année 2023, les principaux investissements envisagés et gérés en autorisations de programmes sont les suivants :

AP	DENOMINATION PROJET	MONTANT TOTAL OPERATION	CUMUL DEPENSES <2021	DEPENSES 2021	DEPENSES 2022	DEPENSES 2023	DEPENSES 2024	DEPENSES 2025 et après
201500003	RENOVATION HOTEL DE VILLE	1 330 000 €	999 098 €	3 364 €	0 €	100 000 €	227 538 €	
201800002	REVISION DU PLU 2	404 400 €	97 161 €	125 584 €	136 650 €	45 005 €		
201900001	OAP PONT DE JALLIEU	112 040 €	0 €	48 146 €	960 €	62 934 €		
201900002	AMENAGEMENT POLE ADMINISTRATIF ST MICHEL	660 800 €	477 462 €	78 411 €	104 927 €	0 €		
201900003	RESTRUCTURATION DU CTM CHAMPFLEURI	3 700 000 €	212 957 €	96 031 €	1 367 043 €	1 200 000 €	450 000 €	373 969 €
201900004	CONSTRUCTION DU NOUVEAU THEATRE	10 500 000 €	86 206 €	2 250 €	0 €	0 €	5 400 000 €	5 011 544 €
201900005	AMENAGEMENT PLACE CARNOT	2 900 000 €	68 936 €	238 347 €	2 487 717 €	105 000 €		
202000001	OAP PAUL BERT / H BERLIOZ / DE GAULLE	2 057 294 €	3 060 €	189 389 €	1 402 400 €	152 400 €	152 400 €	157 645 €
202000002	OAP CHANOINE ANGELVIN	520 000 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	510 000 €	
202000003	PONT ST MICHEL : Travaux de requalification et ses abords	1 350 000 €	0 €	29 695 €	520 305 €	800 000 €		
202000004	AMENAGEMENTS QUARTIER CHAMPARET	2 750 000 €	120 109 €	778 943 €	1 720 947 €	130 000 €		
202100001	PLAN ECOLE (2021/2025)	2 400 000 €	0 €	224 022 €	350 000 €	500 000 €	500 000 €	825 978 €
202100002	PALAIS DES SPORTS	1 600 000 €	0 €	24 329 €	200 000 €	830 000 €	545 671 €	
202100003	OPTIMISATION DU PATRIMOINE BATI	1 000 000 €			150 000 €	250 000 €	600 000 €	

B.2 Besoin de financement

Le besoin ou la capacité de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal au solde des dépenses d'investissement hors dette par rapport aux recettes d'investissement (y compris capacité d'autofinancement mais hors emprunt) réalisées au cours de l'exercice. Si ce solde est négatif on parle de besoin de financement devant être couvert par l'emprunt et si, à l'inverse, il est positif il s'agit d'une capacité de financement affectée au remboursement anticipé de la dette ou au fonds de roulement.



La capacité de financement diminue fortement en 2022 en raison d'investissements portés par la ville, un emprunt de 5 M€ a été réalisé.

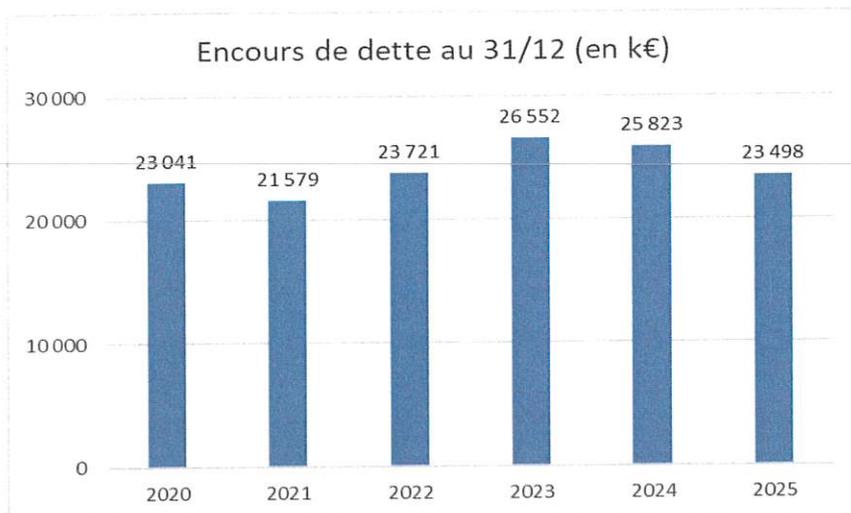
Le besoin de financement devra également être couvert par de l'emprunt en 2023, puis la situation devrait s'améliorer à compter de 2024.

C - La structure et la gestion de la dette

C.1 Evolution prévisionnelle de l'encours de dette

L'encours de la dette a diminué régulièrement jusqu'en 2021. Un emprunt de 5 M€ a été réalisé en 2022, portant la prévision de l'encours au 31/12/2022 à 23 721 k€.

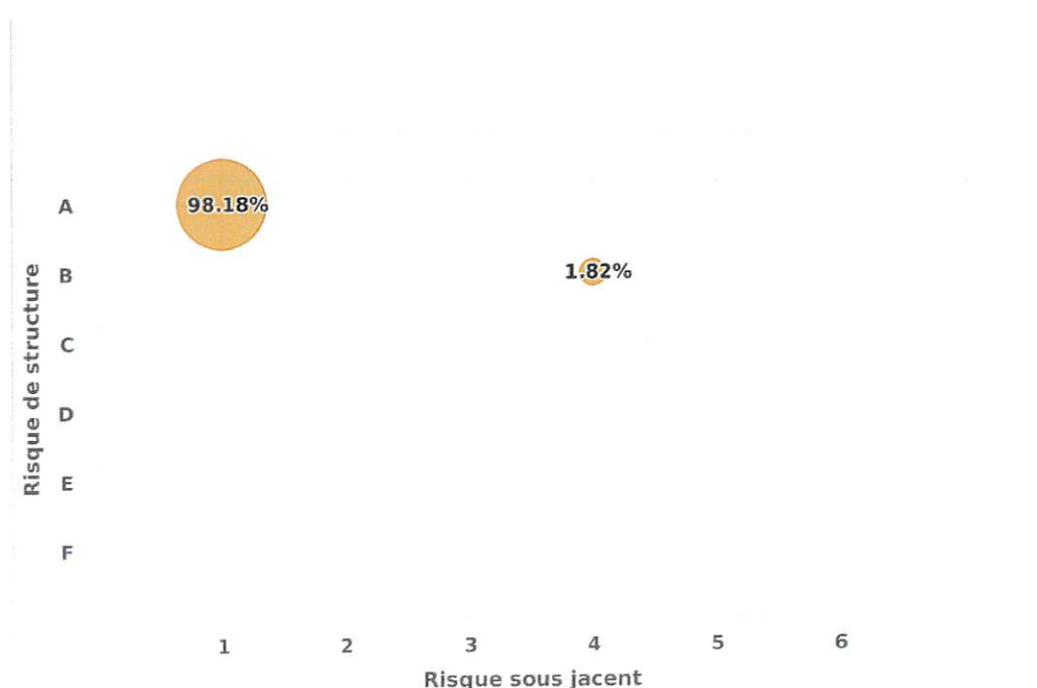
La politique d'investissements étant ambitieuse sur la durée du mandat, l'encours connaîtra une augmentation en 2023 pour atteindre 26 552 k€ au 31/12/2023 puis diminuera les années suivantes.



C.2 Structure de la dette (Charte de bonne conduite)

Matrice de risque Charte de bonne conduite

Risque faible



Risque élevé

Produits non structurés (1A) : 98.18 %
 Produits à risque limité (4B) : 1,82 %

Le pourcentage indiqué correspond au pourcentage de l'encours.

Valeurs au 20 octobre 2022.

La dette de la collectivité est essentiellement composée de produits non structurés (risque nul). Un seul produit souscrit en 2003 est qualifié « à risque ». Il se termine en 2023.

Capacité de désendettement

Ce ratio vise à mesurer le nombre d'années nécessaire pour désendetter la Ville si la capacité d'autofinancement brute était entièrement affectée au remboursement de la dette. Il est conseillé d'avoir une capacité de désendettement inférieure à 12 ans, ce qui est le cas de la Ville.

Au 31/12/2023 celle-ci pourrait atteindre 5,9 ans (pour une prévision de 7,2 ans en 2022).

La dette par habitant augmenterait à 900 € au 31/12/2023 (pour une prévision de 809 € en 2022).

Pour comparaison au 31/12/2021 la dette par habitant est de 742 € pour une moyenne de strate à 1 011 € / habitant.

III. DONNEES RH

L'organigramme de la ville de Bourgoin Jallieu s'articule autour de 4 directions : Générale, Ressources, Technique et Population ; Cette dernière intégrant l'établissement public du CCAS.

Au total, l'effectif comprend 515 personnes réparties comme suit :

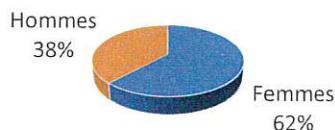
PRESENTS au 1/11/2022	DGS/CAB	Ressources	DST	Population	TOTAL
Femmes	17	70	30	202	319
Hommes	17	17	111	51	196

La répartition par sexe fait apparaitre une majorité de femmes dans les directions Ressources et Population. Les services techniques sont composés d'une majorité d'hommes.

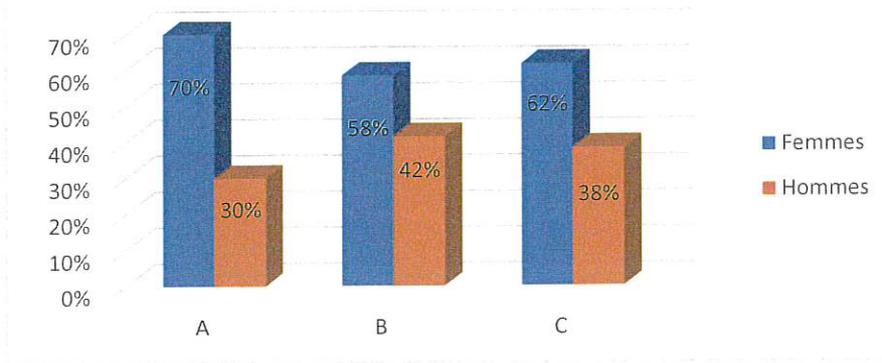
REPARTITION DES AGENTS SELON LE SEXE, LA CATEGORIE

L'effectif est composé majoritairement de femmes quelle que soit la catégorie statutaire.

Répartition des agents par sexe



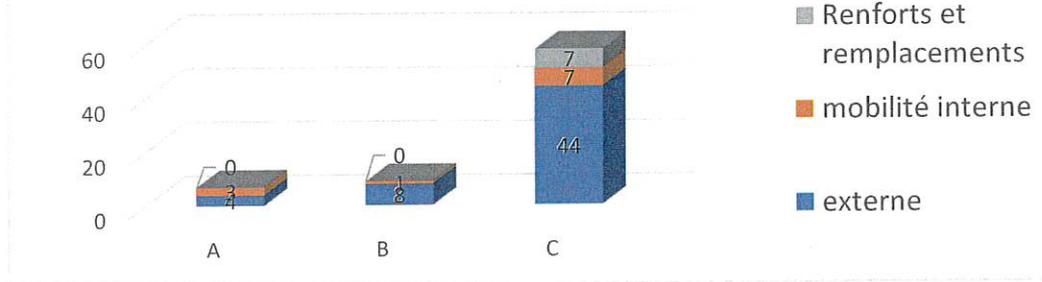
Répartition par catégorie et par sexe



RECRUTEMENTS

74 commissions de recrutement ou entretiens de mobilité se sont tenues entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2022.

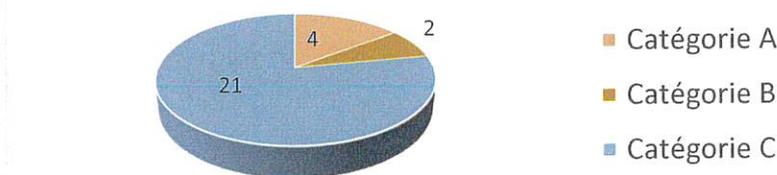
Recrutements par catégorie



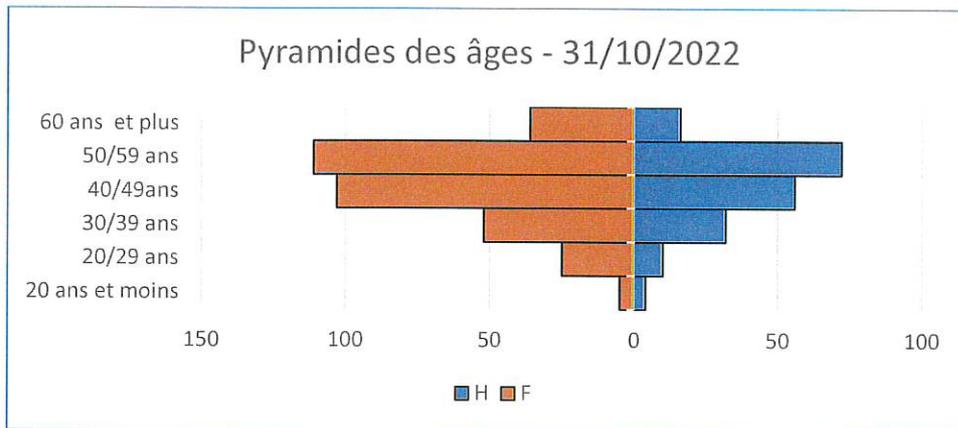
EVOLUTION DE CARRIERE

27 agents ont bénéficié en 2022 d'une évolution de carrière par avancement de grade ou promotion interne.

Avancements et promotions



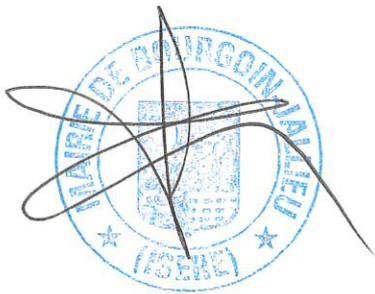
PYRAMIDE DES AGES



Le conseil prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le mercredi 16 novembre 2022.

Le secrétaire de séance



Le Maire

